

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BÉNOVIE DU 09 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h00, en session ordinaire, en Mairie de Saussines, sous la présidence de Madame MARTIN-GUIGNERY.

Date de convocation : 2 mars 2023

Date d'affichage de la convocation : 2 mars 2023

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 11

Votants : 11

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Corinne PEYRARD

Saussines : Gérard ESPINOSA, Michel GACHES, Pauline MIQUEL.

Sommières : Patrick CAMPABADAL Serge CODEMO, Ombeline MERCEREAU, Arlette SCHNEIDER.

Villevieille : Marc BERTHE, Christel MARTIN – GUIGNERY, Philippe RENOU.

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Néant

- **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Bernard BRIDIER, Jean REVERSAT, Loïc FATACCIOLI (suppléant).

Saussines : Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).

Sommières : Jean-François LOUVET (suppléant).

Villevieille : Jean-Louis MAILLE (suppléant).

- **SECRETAIRE DE SEANCE**

Serge CODEMO.

- **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

2023-03.03) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Madame la Présidente présente le rapport d'orientation budgétaire (document annexé).

Dans ce cadre, une proposition de budget provisoire a été élaborée en vue de définir l'orientation budgétaire.

Ce projet de budget a été établi sur la base des tarifs actuellement en vigueur :

- Montants de PFAC, tels que définis par la délibération en vigueur du 13 décembre 2022 ;
- Redevances d'assainissement définies lors de la séance du 13 décembre 2022.

Pour mémoire, le SIAVB a adopté une tarification incitative visant à réduire les consommations d'eau, sans que cela ne modifie les recettes globales du syndicat.

La section de fonctionnement de cette proposition de budget s'équilibre à 690 000 euros.

La section de fonctionnement permettrait ainsi de dégager un excédent estimé à environ 200 000 euros.

Ce montant pourrait ainsi être affecté sur la section d'investissement pour la réalisation de travaux.

Pour l'année 2022, la section d'investissement s'équilibre à environ 1 704 784 euros, permettant de dégager un budget d'opérations de l'ordre de 1 500 000 euros HT.

Le Comité Syndical sera amené à débattre de l'orientation budgétaire.

Il est rappelé que le schéma directeur d'assainissement a été finalisé en 2021, aboutissant à l'élaboration d'un programme pluriannuel de travaux. Les deux premières tranches de travaux, correspondant aux priorités de niveau 1 et 2, à réaliser dans les toutes prochaines années, représentent un montant de 4 380 k€.

En termes de programmation, il a été retenu, en 2021, d'engager de manière prioritaire les travaux programmés dans le centre ancien de Villevieille, compte-tenu de l'état très dégradé des réseaux et de la programmation de travaux de voirie par la Mairie en 2022.

Cette opération qui s'élève à 230 000 €, débutée en 2022 devrait être finalisée en 2023.

Pour les autres tranches de travaux, le syndicat a délibéré en décembre 2023 pour engager les travaux prioritaires, pour un montant global de travaux estimé à 460 000 € HT, correspondant à :

- L'ensemble des travaux très localisés, répartis sur les 4 communes du syndicat sur des ouvrages soumis à intrusion d'eau parasite (réhabilitation de regards de visites, renouvellement de branchements, réparations ponctuelles de réseau, étanchéifications de surface de regards ou de boîtes) représentant un montant global de 275 000 € ;
- Différents travaux de réhabilitation par l'intérieur, sans ouvertures de tranchées, permettant de traiter des désordres sur canalisations (étanchement local à base de résine, découpe de branchements pénétrants, fraisage de dépôts durs, ...) pour un montant total de 40 000 € HT ;
- Deux tranches de travaux prioritaires localisés rue de Cantagrill à Boisseron (40 000 € HT) et rue de l'Argealas à Saussines (105 000 € HT).

En complément, il est proposé au Comité Syndical d'ajouter à cette programmation des travaux prioritaires, un tronçon implanté impasse Reine Blanche de Castille à Sommières (44 000 € HT), compte-tenu de la dégradation avancée de la canalisation.

D'autres opérations ponctuelles doivent également être réalisées (dévoisement d'un tronçon avenue Mistral à Boisseron, renforcement du réseau impasse du château à Saussines, création d'une antenne quai Cléon Griot à Sommières, réparation chemin du lavoir à Villevieille). Le montant global de ces travaux ponctuels n'excèdera pas 250 000 € pour l'année 2023.

Mme La Présidente rappelle qu'en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce débat doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

Mise au vote :

Votants : 11

Votes pour : 11

REÇU EN PREFECTURE

Le 10/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-253003255-20230309-2023_03_03_

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'orientation budgétaire qui lui est proposée ;
- De maintenir le montant de la part d'autofinancement et les recettes d'assainissement afin de pouvoir effectuer les travaux à réaliser.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La Présidente

Christel MARTIN-GUIGNERY



REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2023

Application agréée F-legalite.com

99_DE-030-253 003255-2 023 03 03-2 023_03_03_